



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.7  
27 août 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION  
CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE  
DE LA CONVENTION**  
Troisième session  
Accra, 21-27 août 2008

Point 3 a) à e) de l'ordre du jour

Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à :

Une vision commune de l'action concertée à long terme

Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques

Une action renforcée pour l'adaptation

Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation

Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique

### **Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a invité son Président à préparer, sous sa propre responsabilité, un document rassemblant les idées et propositions présentées par les Parties à propos des éléments figurant au paragraphe 1 de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), en tenant compte des idées et propositions présentées par les organisations observatrices accréditées. Ces idées et propositions seront celles reçues avant le 30 septembre 2008 en réponse aux invitations contenues dans le Plan d'action de Bali et dans les conclusions des première et deuxième sessions du Groupe de travail spécial<sup>1</sup>, ainsi que celles présentées durant ses trois premières sessions et durant les ateliers du Groupe de travail spécial tenus pendant la session. Le document sera présenté conformément à la structure du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Le Groupe de travail

---

<sup>1</sup> Voir la décision 1/CP.13, paragraphe 8, le document FCCC/AWGLCA/2008/3, paragraphe 23, et le document FCCC/AWGLCA/2008/8, paragraphes 25 et 26.

spécial a demandé en outre au secrétariat de faire paraître ce document avant sa quatrième session, en décembre 2008. Il a en outre invité le Président à mettre à jour ce document avant la clôture de la quatrième session du Groupe de travail spécial sur la base des communications reçues après le 30 septembre 2008 et des idées et propositions avancées durant cette session.

-----